

MAIRIE DE FLEURVILLE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Examinées en séance

Conseil Municipal du 22 Octobre 2024 à 20h

N° ordre	Objet des délibérations
27/2024	Délégation au maire pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption des biens situés en zones UA et U du PLUi sur l'ensemble du territoire de la commune, sauf UE, UE1, UE2, UE3 et UE4. <p style="text-align: right;">Approuvée à l'unanimité</p>
28/2024	Rapport CLECT 2024 <p style="text-align: right;">Approuvée à l'unanimité</p>
29/2024	Demande du fonds de concours en fonctionnement à la CCMT <p style="text-align: right;">Approuvée à l'unanimité</p>

Mairie de FLEURVILLE - 348 Rue Saint-Exupéry – 71260 FLEURVILLE

03.85.33.13.72 – mairie.fleurville@orange.fr – <http://communedefleurville.e-monsite.com/>



AVIS MAIRIE

Mme le Maire et le conseil municipal invitent l'ensemble de la population à la cérémonie du 11 Novembre suivie du pot de l'amitié servi dans la petite salle

Rendez-vous à 11h dans la cour de la mairie

PROCÈS VERBAL DU 17 Septembre 2024 à 20 H

Présents : Mmes CLEMENT, VAUCHER, BOURACHOT, CHABRIDON, DAGOREAU, VIARDOT, Mrs GUILLEMIN, BENON, REVILLON, LEBEAU et RAVAT

Excusés : Mrs RAY, PANNETIER et Mme PARENT

Le procès-verbal du 13 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Délibérations

Délégation au Maire

La communauté de communes a délégué son droit de préemption des zones U et AU du PLUi à ses communes membres. Afin de répondre plus rapidement aux demandes de déclarations d'aliéner des biens, le Maire peut obtenir du conseil municipal une délégation pour préempter éventuellement des biens dans ces zones.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de déléguer l'exercice du droit de préemption à Mme le Maire pour les biens des zones U et AU du PLUi.

Frais de déplacement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de payer des frais de déplacement à Mme GREGAUT pour un montant de 83,64 euros (formation à Chériset) et autorise Mme le Maire à établir le mandat administratif correspondant.

Renouvellement du contrat suez

Le contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales est arrivé à échéance fin 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer le contrat pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Affouages 2024

Le tarif 2023 de 40 euros pour une coupe de bois est reconduit en 2024. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie (03 85 33 13 72 ou mail mairie.fleurville@orange.fr) jusqu'au 15 Novembre.

Projet parc photovoltaïques

Une réunion avec l'EPTB, la fédération de pêche et les délégués communaux du COPIL aura lieu très prochainement. Un pré diagnostic sera établi début 2025. Les études environnementales seront engagées ensuite. La DREAL et la DDT seront consultées.

Aménagement du cimetière

Les élus ont constaté que les allées étaient abîmées et signalent qu'il est très compliqué de nos jours d'entretenir les espaces libres. Plusieurs solutions sont envisagées, enherbement, sable... La commission cimetière se réunira une fois les devis des différentes solutions reçus.

Travaux restant à réaliser en investissement

Défibrillateur, peinture des volets du bâtiment de la poste, réparation du chéneau du lavoir, des boiseries et démoussage du toit de la chapelle. Les travaux devraient être faits d'ici la fin de l'année.

Questions diverses

Vidéo protection : Des subventions ont été accordées à hauteur de 73% de la dépense HT. Il est attendu à ce jour encore, la réponse du FIPD. Le reste à charge de cet investissement représenterait environ la somme de 28 000 € compte tenu de l'augmentation des prix. La maintenance de cette installation représenterait quant à elle la somme de 3850 € HT par an outre la redevance ORANGE d'environ 1600 €.

Chats errants : Une campagne pour capturer les chats errants au lotissement va être organisée. **Il est à noter que toute personne qui nourrit un chat en devient propriétaire de par la loi et doit procéder à sa charge à la stérilisation, au pucage et à la vaccination de ce chat.**

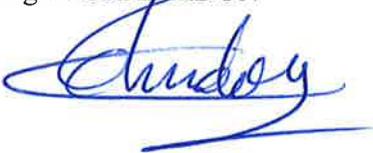
Placette de compostage : Si la commune veut avoir une placette de compostage, il faut qu'il y ait deux bénévoles référents pour son entretien. **Les personnes intéressées pour occuper ce poste de référents sont priées de se faire connaître en mairie.**

Problème de vitesse Rue du Glamont : le Département de Saône-et-Loire va procéder début 2025 au comptage des véhicules et au contrôle de la vitesse de ceux-ci suite à une plainte d'un habitant.

Travaux Rue du Glamont : Il s'agit du chemisement du réseau d'assainissement.

La prochaine réunion aura lieu le 22 Octobre 2024

La secrétaire de séance
Brigitte CHABRIDON



Le Maire
Patricia CLÉMENT

